



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 mars 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 avril 2010

SEANCE DU 29 MARS 2010

MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE A
L'AERODROME

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 28 mai 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : Mme Virginie LEONARD -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Josiane METAYER
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE A L'AERODROME

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire
Après examen par la commission municipale compétente,
Après avis du Comité Technique Paritaire du 16 décembre 2009,

L'ouverture de l'aérodrome de Niort à la circulation aérienne publique doit rendre celui-ci disponible de manière permanente (soit 24 h sur 24 et 7 jours sur 7) pour l'atterrissage des aéronefs.

Dans ce cadre, les personnels municipaux travaillant sur ce site, à savoir un agent titulaire relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et un agent non titulaire exerçant des fonctions relevant du cadre d'emplois des techniciens, sont susceptibles d'intervenir en dehors de leurs heures normales de service pour faire face aux situations suivantes :

- décollage/atterrissage de vols sanitaires (SAMU, sécurité civile...),
- décollage/atterrissage de vols d'aéronefs de l'Etat (douanes, gendarmerie...),
- décollage/atterrissage de vols privés ou d'affaires déclenchés au dernier moment,
- situation de mise en sécurité de la plate-forme en cas d'accident ou d'incident,
- assistance aux autorités de surveillance de la navigation aérienne,
- assistance au bon fonctionnement de la station de carburant aéronautique.

Afin de répondre à ces situations, et après avis du Comité Technique Paritaire du 16 décembre 2009, il est proposé de mettre en place un système d'astreinte. Cette astreinte assurée du lundi 8 h 30 jusqu'au lundi suivant 8 h 30, s'exercerait alternativement par 2 agents municipaux durant les horaires de fermeture de l'aérodrome soit de 18 h à 8 h 30.

Conformément au décret 2005-542 du 19 mai 2005, chaque astreinte hebdomadaire donnera lieu à versement d'une indemnité d'astreinte et toute intervention pendant cette période (y compris les délais de route) sera comptabilisée en heures supplémentaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le régime d'une astreinte à l'aérodrome.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON